

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET N° 139 /PRG/SGG/14
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 Décembre 2001, portant Statut Général
des Fonctionnaires ;

Vu le Décret N° D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination
du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant Structure
du gouvernement ;

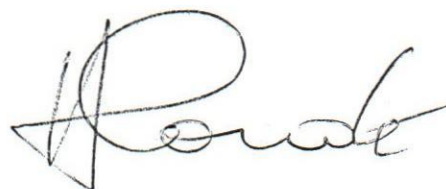
Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant nomination
des membres du gouvernement ;

DECRETE:

Article 1^{er} : Monsieur **SOW Ibrahima Sory**, précédemment Ambassadeur de la République de Guinée à Berlin, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès du Gouvernement de la République Populaire de Chine.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry le 10 JUIN 2014



Pr Alpha CONDE